

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 15 Mai 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 104/2018	<p>L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Clarafond-Arcine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Mai 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLETT, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Absents : Madame Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT, Monsieur Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Messieurs Grégoire LAFEVERGES, Gilles PASCAL.</p> <p>Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : ÉCONOMIE – Création d'un budget annexe concernant la zone d'activités économiques (ZAE) de Chambarin, à Anglefort.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône projette l'aménagement d'une zone d'activités économiques (ZAE) à Anglefort, en continuité de l'entreprise Ferropem, portant le nom de « Chambarin ».

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire l'opération consistant en la création d'une zone d'activités économiques (ZAE) de Chambarin, sise à Anglefort, concernant la compétence du développement économique et de création, gestion et entretien des ZAE et que cette création interviendra au 16 mai 2018. Le Président rappelle qu'il est nécessaire de créer à cet effet un budget annexe afin d'individualiser les opérations relatives aux études, à l'aménagement et à la commercialisation des futurs lots de cette ZAE. Il informe que ce dernier sera assujéti à une TVA de droit.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE la création d'un budget annexe « ZAE de Chambarin », concernant l'aménagement d'une zone d'activités économiques à Anglefort.

DIT que ce budget sera assujéti de droit à la TVA et relèvera de la nomenclature M14 « TVA lotissement ».

DEMANDE que ce budget bénéficie d'un numéro d'immatriculation pour obtenir auprès de la Préfecture un numéro INSEE et d'un numéro HELIOS auprès de la Trésorerie.

DONNE les pouvoirs au Président pour l'enregistrement des différentes formalités administratives relatives à cette décision.

Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 21/05/2018

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20180515-CC_104_2018-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.